

PREVAL'OBSEQUES – AVENIR MUTUELLE – DATE DE MISE A JOUR 24/06/2025

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière – Tableau comparatif des cotisations

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes modalités de cotisations et n'a pas de valeur contractuelle

Exemple pour une souscription à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €

Type de paiement	Durée du paiement	Cotisation annuelle	Cumul des cotisations payées en cas de décès à :						
			65 ans	70 ans	75 ans	80 ans	85 ans	90 ans	95 ans
Viager	Jusqu'au décès	315€	1890€	3465€	5040€	6615€	8190€	9765€	11340€
Temporaire	15 ans	456,72€	2740,32€	5023,92€	7307,52€				
	10 ans	626,16€	3756,96€	6887,76€					

Garanties incluses dans la cotisation au titre du contrat (assistance ou autres) :

Avenir Mutuelle met à la disposition de ses adhérents et bénéficiaires, assurés au titre du contrat Préval'Obsèques, des prestations d'assistance et de conseil. Ces garanties sont comprises dans la cotisation fixée au bulletin d'adhésion.

Les garanties d'assistance et de conseil sont décrites au sein d'une notice d'information.

Avec la garantie Préval'Obsèques, vous bénéficiez d'une assistance obsèques dans le monde entier qui prévoit entre autres :

- Le rapatriement du corps ;
- L'enregistrement et le respect de vos volontés quant aux modalités d'organisation de vos obsèques ;
- L'accompagnement psychosocial face aux difficultés de la vie ;
- L'accompagnement des patients souffrant d'un cancer ;
- L'accompagnement des aidants ;
- Des prestations d'assistance pour vos proches (aide à domicile, garde des enfants, avance de fonds...).

Modalités de revalorisation ou d'indexation prévues au contrat :

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19-1 du Code de la mutualité, le capital garanti par Avenir Mutuelle est automatiquement revalorisé en cas de décès de l'assuré :

- En l'absence de demande de versement du capital par le(s) bénéficiaire(s) ;
- En l'absence de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au versement du capital, mentionnées à l'article 17 du Règlement mutualiste Préval'Obsèques.

Le capital garanti est revalorisé jusqu'à la réception des pièces mentionnées à l'article 17 du Règlement mutualiste Préval'Obsèques ou, le cas échéant, jusqu'au dépôt de ce capital à la Caisse des dépôts et consignations, conformément à la législation en vigueur.

Contrat d'assurance prévoyance obsèques vie entière – Tableau comparatif des valeurs de rachat

Ce tableau a pour objet de comparer les différentes valeurs de rachat et n'a pas de valeur contractuelle

Exemple pour une souscription à 60 ans et un capital obsèques garanti de 5 000 €

Type de paiement	Durée du paiement	Valeur de rachat au bout de :							
		1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans
Viager	Jusqu'au décès	144,67€	289,54€	434,34€	578,87€	722,78€	865,85€	1007,92€	1148,95€
Temporaire	15 ans	238,06€	479,20€	723,50€	971,07€	1222,03€	1476,65€	1735,37€	1998,83€
	10 ans	349,72€	706,01€	1069,29€	1440,09€	1819,05€	2207,07€	2605,28€	3015,14€